

Le mot du président
PASSAGE DE RELAIS

Voici, chers amis, mon dernier éditorial :

Après quatre ans passés à la présidence de la Régionale, je quitterai mes fonctions à la fin de cette année scolaire, non, bien sûr, par lassitude ou par ennui (!), mais parce qu'une lourde charge de travail m'attend désormais en classes préparatoires. Je tiens à remercier chaleureusement le Bureau pour toutes les actions menées à bien dans des domaines fort variés, et toujours avec bonne humeur, dans une période difficile... Je reste évidemment membre de l'A.P.H.G. à laquelle je suis très attaché.

Depuis longtemps – le Bureau en est témoin – je voulais rédiger un *mot du président* plein d'optimisme, qui devait s'intituler "le plaisir d'enseigner"... Hélas, depuis 2007, chaque trimestre nous a apporté son lot de mauvaises nouvelles et l'occasion d'une grosse colère supplémentaire. La politique de désengagement de l'État et de dérégulation forcée, les attaques répétées contre nos conditions d'enseignement, notre formation, nos horaires, nos programmes, nos valeurs... ont été dévastatrices, au collège, au lycée et à l'Université. Face à un tel déferlement de mesures nocives, nos actions n'ont pas réussi, reconnaissons-le, à maintenir l'attractivité de notre métier, l'efficacité de notre enseignement et le rang de nos disciplines. Nous éprouvons au moins la fierté d'avoir été combattifs.

Je suis particulièrement heureux de passer le relais dans un climat beaucoup plus favorable à l'action dans une A.P.H.G. nationale revivifiée. Des Régionales "offensives" comme la nôtre ont certainement joué un rôle dans le repositionnement qui s'opère depuis quelques mois au sein des instances dirigeantes de notre association. Les États Généraux de l'Histoire et de la Géographie annoncés lors du Comité National du 22 mai pour le 28 janvier 2012 sont une chance à saisir pour nous rendre plus lisibles et plus efficaces au seuil d'une année électorale décisive. Nous devons nous y faire entendre !

Je souhaite de tout cœur bonne chance à notre nouveau président national Bruno Benoit, dont l'appel à la mobilisation a été accueilli avec enthousiasme par le Comité National. À la tête de la Régionale Bourgogne, deux co-présidents, Marie-Josèphe de Bergh et Didier Doix, et un secrétaire, Jean-Marc Bonnefoy, prennent la relève ; Jean-Michel Nuffer conserve les fonctions de trésorier. Je leur suis très reconnaissant d'avoir accepté ces responsabilités, convaincu que grâce à leur détermination, leur dévouement et leur complémentarité, notre association est en de très bonnes mains.

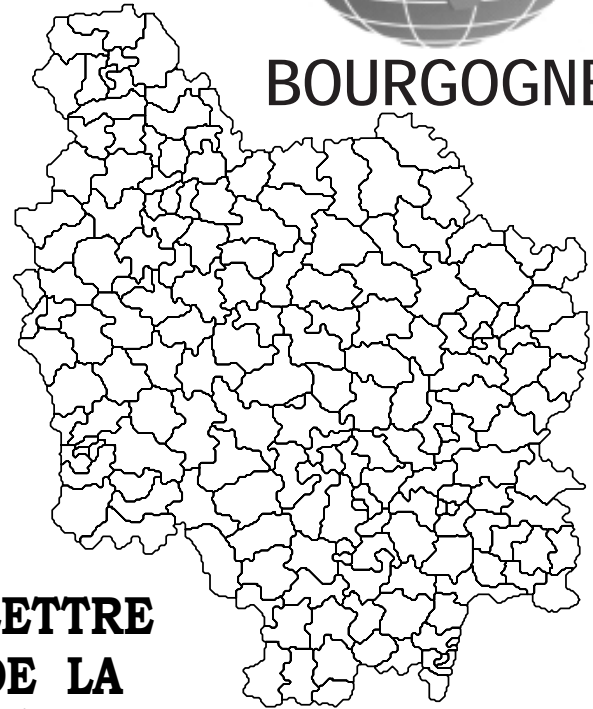
De nouveaux membres se déclarent prêts à rejoindre notre Bureau ; nous pouvons, si nous réussissons enfin à donner une image plus dynamique, faire adhérer de jeunes collègues à notre association.

Nous aimons nos disciplines, montrons-le toujours et proposons pour elles un autre avenir. Que revienne vite le temps où nous pourrions à nouveau affirmer tout simplement, sans incédence et sans provocation, notre "plaisir d'enseigner" !

Gérard Déclas



BOURGOGNE



**LETTRE
DE LA
RÉGIONALE
N°61**

**JUIN
2011**

***En cas de non-distribution : merci de renvoyer à
Didier Doix – Le Fichau – 71130 CHASSY***

Sommaire :

Comptes rendus de notre journée « Géographie » :

p. 2 : Yves BOQUET : *À qui appartient la mer ?*

p. 3 : François CARRÉ : *Les nourritures de la mer*

p. 5 : Nos collègues publient: B. STORA, F. MALYE,
François Mitterrand et la guerre d'Algérie

p. 6 : *Lettres d'Arménie*, par Joëlle FARENC

p. 8 : Projet de journée de formation « histoire »

Appel à candidatures pour l'O.N.A.C

Projet de voyage pour le printemps 2012 :

RÉPONSE AVANT LE 6 JUILLET S.V.P. !

JOURNÉE GÉOGRAPHIE

du 30 mars 2011

GÉOGRAPHIES DE LA MER

Yves Boquet, Professeur
à l'Université de Bourgogne
À qui appartient la mer ?

Législations, revendications et conflits potentiels sur les espaces maritimes.

Yves Boquet commence son intervention en montrant une carte de l'Asie du Sud-Est qui illustre l'imbricatio des revendications et conflits opposant les pays riverains de la mer de Chine méridionale, où les États riverains se disputent la propriété d'îles inhabitées, avec débarquements armés, érection de drapeaux, tout cela sous la surveillance de la flotte américaine...

Déjà en 1984, dans le numéro 32 de la revue Hérodote, Yves Lacoste expliquait que le Droit maritime international, en pleine mutation depuis 1945, est à l'origine de la multiplication de conflits. Les principales causes en sont :

- la multiplication, à la suite du processus de décolonisation, de micro-États insulaires, (Vanuatu, Fidji...) soucieux de valoriser leur seule ressource, leur espace maritime proche.

- l'essor des flottes de guerre des grandes puissances équipées de navires à propulsion nucléaire (USA et URSS, puis Chine) : recherche de bases militaires, y compris par des puissances continentales

- l'évolution du droit, qui permet l'annexion par les grands États de vastes étendues maritimes. Le débat, associant juristes et géomorphologues, tourne autour de la définition du plateau continental. Prolongement physique d'un continent sous la mer, où marquer sa limite ? Intégrer le talus ou pas ? Sa largeur est très variable selon les régions (vaste en mer du Nord, faible dans le golfe de Gascogne). Les îles sont des enjeux importants.

Dans les années Trente, la SDN s'était efforcée, afin de limiter les conflits, de préciser un droit maritime encore largement coutumier (règle des trois milles marins pour définir les eaux territoriales) pour élaborer un cadre juridique international. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les Américains invoquent l'existence du plateau continental pour s'approprier les gisements d'hydrocarbures du golfe du Mexique. Dans les années 70 apparaît la notion de Zone Économique Exclusive (ZEE), soit l'espace maritime bordant les côtes dans une limite de 200 milles nautiques (environ 370 km). Elle est due à l'initiative de pays d'Amérique du Sud : d'abord l'Équateur, soucieux de préserver, face aux armateurs américains, des eaux très poissonneuses (grâce au courant de Humboldt). Il est rapidement suivi par le Pérou et le Chili. Ces États s'entendent pour soumettre leurs différends à la cour de justice internationale de La Haye. À la suite de ces initiatives, l'ONU s'empare du sujet et, en 1982, la convention de Montego Bay (Jamaïque) définit les concepts de mer territoriale (les premiers 12 milles), zone contiguë (les 12 milles suivants) et de Zone Économique Étendue (limite des 200 milles, dans

laquelle les ressources appartiennent au pays riverain). Au-delà de la ZEE, les juristes commencent d'ailleurs à parler de Zone Économique Étendue correspondant au « plateau continental étendu » (qui englobe le plateau continental à proprement parler, ainsi que le talus et le glacis, ce qui porte la limite à 350 milles). Les États, en échange d'un droit d'exploitation économique exclusif, doivent en contrepartie accorder le libre passage aux navires étrangers. Enfin, un tribunal international de la Mer est fondé, dont le siège est à Hambourg. Quant à l'espace maritime non approprié, il est confié à une « Autorité Internationale des Fonds Marins », et considéré comme patrimoine commun de l'humanité. L'ISA siège à Kingston, et peut accorder des permis d'exploitation des richesses minérales (nodules polymétalliques par exemple) ou d'exploration. La convention a été ratifiée très progressivement ; il faut attendre 1993, avec la 60^{ème} signature, pour qu'elle entre en vigueur. Les grandes puissances l'ont fait à partir de 1996, à l'exception des États-Unis qui, à cause du lobby anti-ONU actif au Sénat, ne l'ont toujours pas ratifiée.

Les pays sont plus ou moins avantagés par ce nouveau droit maritime. Parmi les grands bénéficiaires, citons la France qui, grâce aux « confettis de l'Empire », se retrouve, derrière les États-Unis, à la tête du 2^{ème} empire maritime du globe (20 fois la superficie du territoire français ; par exemple, l'îlot de Clipperton donne à notre pays environ 431 000 km² de ZEE !), dont la moitié dans l'océan pacifique. Ce nouveau droit maritime comporte des ambiguïtés. Problèmes de délimitation entre pays riverains, multiplication des conflits et des recours à la cour internationale (elle a fortement désavantagé la France dans son conflit avec le Canada à propos de la délimitation entre Saint-Pierre et Miquelon et Terre-Neuve). Autre problème : les îles inhabitées ne donnent pas droit à une ZEE, mais comment définir « l'inhabitabilité » ? Autre exemple, le pôle Nord qui fait l'objet d'une revendication russe (argument fondé sur la dorsale de Lomonossov). On pourrait évoquer également les querelles russo-japonaises, en mer d'Okhotsk, ou à propos des îles Kouriles et de la délimitation des zones de pêche. Ou bien la querelle entre Japon et Corée en mer du Japon (la « mer de l'Est » selon les Coréens...).

Mais c'est le problème de la mer de Chine du Sud, avec des risques de déflagration armée, qui apparaît le plus aigu aujourd'hui. La mer de Chine du Sud et ses îlots sont l'objet de revendications de souveraineté concurrentes par les nations limitrophes. Il y a plus de 200 îles et récifs identifiés dans cette mer, dont 104 appartiennent aux îles Spratley, archipel dont la ZEE couvre 729 000 km². Chacun des pays riverains (Chine, Vietnam, Malaisie, Brunei, Philippines) en revendique la souveraineté exclusive. Cet intérêt partagé est expliqué par la possibilité de gisements de pétrole et la position des îles sur la route maritime très fréquentée qui mène au Japon et à la Chine. Les revendications de la Chine, puissance émergente qui veut étendre sa ZEE et développe sa flotte de guerre, inquiète particulièrement ses voisins.

Prise de notes : Jean-Marc Bonnefoy

François Carré, Professeur émérite à Paris IV Les nourritures de la mer

Les produits aquatiques ont un rôle réduit dans l'alimentation humaine : 156 M.t. en 2007, soit 2 % de l'alimentation humaine (24 kg. par tête et par an). La pêche représente encore 58 % du total et l'aquaculture 42 %, mais on peut s'attendre à un croisement des courbes dans une dizaine d'années. Poissons, crustacés, mollusques (et algues), par leurs apports protéiniques (15 %, contre 50 % pour la viande et 25 % pour les produits laitiers), permettent de combattre des carences alimentaires.

La consommation des produits aquatiques

La disponibilité brute par habitant s'est sensiblement accrue depuis 2 siècles ; elle ne correspond cependant pas à la consommation réelle, car il existe une partie non comestible du poisson : déchets et sous-produits (farine, huile de poisson). Elle est passée de 1,3 kg. en 1800 à 24 kg. en 2005, mais a été soumise à de fortes irrégularités :

- au XIX^{ème} s., doublement de la D.B.H. alors que la population humaine a relativement peu augmenté.
- de 1901 à 1950, augmentation considérable (de 2,4 kg. à 9 kg.) dans un contexte de croissance démographique encore modérée (x 1,5).
- de 1950 à 1970, elle atteint plus de 18 kg. : on exploite systématiquement l'ensemble des ressources de l'océan mondial ; le poisson à vocation industrielle représente l'essentiel de la progression (population humaine x 1,5, captures x 3).
- de 1970 à 1990, on constate une quasi-stagnation (19 kg), les captures ne progressant plus et l'aquaculture marine étant encore balbutiante, dans un contexte de forte croissance démographique.
- depuis, l'aquaculture (passée de 14 M.t. En 1990 à 65 M.t. en 2007) a permis à la D.B.H. de reprendre sa progression, en dépit de la stagnation de la pêche.

La double finalité des produits aquatiques est un phénomène récent. On a certes toujours distrait localement des excédents de production vers des usages non alimentaires (ex. capelans comme engrais au Canada, anchois comme nourriture des dromadaires en pays arabes), mais l'essentiel du poisson allait à l'alimentation humaine.

Après les premiers usages industriels du début du XIX^{ème} s. aux U.S.A. (savon, glycérine, peintures, linos), c'est l'essor du chalutage industriel de fond et de la pêche de masse, au début du XX^{ème} s., qui a donné l'idée de valoriser la ressource en récupérant les déchets du poisson (tête, viscères, peau) pour produire des engrais ou de l'ichtyocolle, mais en faible quantité jusqu'à la 2^{ème} guerre mondiale.

À partir de 1950, changement d'échelle : pour répondre aux besoins de l'élevage intensif (et accélérer la croissance du bétail grâce aux protéines), on a organisé des pêches spécifiques de nouvelles espèces de poisson entier afin d'alimenter des usines d'huiles et de farines. On a recherché des espèces jusque là négligées, abondantes, faciles à capturer (anchois du Pérou, autrefois mangés par les cormorans produisant du guano), mais aussi des harengs, maquereaux, sardines, lieux d'Alaska, d'où concurrence avec l'alimentation de l'homme. On en est arrivé vers 1970 à 38 % des captures absorbées par la filière halieutico-industrielle !

La consommation apparente des humains (déduction faite des usages industriels du poisson) est estimée par les dernières données statistiques de la F.A.O. (2001) à 16,5 kg. par habitant et par an, chiffre en lente augmentation ; mais pour obtenir la consommation effective, il faudrait encore ôter de 30 à 50 % de déchets (têtes, viscères). Le planisphère de cette consommation révèle de grandes inégalités : elle est forte dans les pays développés, faible dans les pays enclavés d'Asie et d'Amérique du Sud ; forte en Chine et au Japon (mais aussi au Portugal), faible en Afrique (sauf dans les zones côtières). Les écarts Nord-Sud tendent à s'accroître. À l'intérieur des pays, le gradient entre côte et intérieur s'atténue.

L'évolution de la pêche depuis un peu plus d'un siècle

Deux révolutions industrielles des pêches (formule du biologiste anglais Cushing) se sont succédées :

- la 1^{ère} (1870-1914) résulte d'une mutation des modes de propulsion : vapeur, puis moteur ont apporté la régularité qui manquait à la marine à voile et la puissance permettant le chalutage de fond ; d'où la concentration des arrivages dans de grands ports industriels et l'acheminement du poisson vers les grandes villes par des "trains de marée" (la 2nde guerre mondiale fut une coupure dans la croissance).

- la 2^{ème} (1950-1970) voit monter les captures de 21 M.t. à 67 M.t. Le chalut pélagique (inventé par les Danois) et la "senne coulissante" (filet refermable par une boucle) permettent de capturer en grand nombre tous les poissons de surface ; l'arrivée de la congélation et de la surgélation, sur les navires et à terre, allongent la durée des campagnes de pêche, permettent d'opérer loin du port d'attache ("mondialisation des pêches"), et en même temps d'élargir l'espace de distribution et de commercialisation.

À ces "30 Glorieuses" succèdent "40 Douloureuses" : la pression exercée par la pêche sur les ressources existantes et l'impossibilité d'en trouver de nouvelles entraînent une croissance faible et irrégulière jusqu'en 1990, puis une stabilisation (entre 90 et 95 M.t.) jusqu'à nos jours. Des crises graves ont affecté le hareng dans l'Atlantique du Nord-Est, le pilchard de Namibie, l'anchois du Pérou...

On a d'abord cherché à cette crise des causes naturelles, d'ordre hydrologico-biologique, avant de mettre en cause les prélèvements massifs et sans limite de la pêche industrielle. Aujourd'hui, on estime que la moitié des stocks est pleinement exploitée et qu'un quart est surexploité ("overfishing"). Les pêcheurs ont réagi en reportant leur effort sur d'autres espèces (capelan en Islande, pilchard et chincharde au Pérou et au Chili), au risque de déplacer la surpêche vers d'autres stocks. Mais les véritables solutions sont à chercher du côté des restrictions à l'exploitation.

Les pêcheurs ne peuvent plus travailler pleinement, la surexploitation imposant une réglementation : Il n'y a plus de liberté de la mer : celle-ci était autrefois "ouverte" (*mare liberum*, selon Grotius), à l'exception d'"eaux territoriales" allant jusqu'à 3 ou 4 milles marins des côtes. Ce régime ayant favorisé l'expansion des grandes flottes halieutiques (Japon, U.R.S.S., U.S.A., Europe occidentale...), les pays du Sud, jugeant leurs ressources pillées, ont revendi-

qué des zones de souveraineté élargie ; ils ont obtenu la création de Z.E.E. (Zones Économiques Exclusives), aujourd'hui de 200 milles marins. Les grandes flottes ont perdu leurs pêcheries, les ressources se trouvant surtout sur les plateformes continentales. Les puissances halieutiques ont donc dû négocier des droits d'accès aux Z.E.E. étrangères.

Les États, les organisations régionales et internationales ont aussi organisé la "gestion rationnelle" des ressources, en imposant quotas, licences, cantonnements... On est entré dans une ère de restrictions : l'océan n'a pas la capacité de renouvellement illimitée qu'on lui attribuait autrefois (cf. Cuvier s'extasiant devant l'abondance de la ponte des harengs !).

Les biologistes estiment aujourd'hui les captures "raisonnables", c'est-à-dire durables, à un peu plus de 100 M.t. par an (on produit aujourd'hui 2 Mds t. de céréales et 245 M.t. de viande). Sachant que la pêche se situe au sommet de la pyramide alimentaire des océans (biomasse du phytoplancton : 300 Mds t. ; des poissons : 300 M.t. ; des carnassiers supérieurs : 30 M.t.), il faudrait, pour dépasser le niveau actuel (90 M.t.), que la pêche puisse prélever sur les maillons inférieurs de la chaîne trophique (plancton, krill)... mais il faudrait aussi convaincre les consommateurs (les tentatives faites au Japon et en U.R.S.S. ont échoué) ! Ajoutons que la biomasse est beaucoup plus abondante sur les continents que dans les Z.E.E., et dans les Z.E.E. qu'au cœur des océans, comme l'expérience d'Alain Bombard l'a prouvé.

Place et avenir de l'aquaculture

Situation et transformation de l'aquaculture : La pêche étant une économie de prédation, peut-on appliquer aux océans la révolution accomplie au néolithique sur les continents avec l'agriculture et l'élevage ? Il est vrai que les progrès constatés depuis 20 ou 30 ans dans la consommation de produits de la mer repose sur l'aquaculture... Faut-il croire à une "révolution aquacole" (François Doumenge) ?

L'élevage de poissons d'eau douce aurait commencé en Chine ou en Égypte il y a plusieurs millénaires ; la mariculture serait née en Chine au début de notre ère. L'aquaculture s'est étendue ensuite, sous des formes extensives (en 1950, 650 000 t., contre 20 M.t. pour la pêche). La conchyliculture traditionnelle, pratiquée en France (on capte le naissain et on le fait grossir), en fait partie.

À partir des années 70, la maîtrise de tout le cycle biologique de certains animaux a permis la mise en place d'élevages intensifs en milieu fermé avec nourriture artificielle. D'où les résultats impressionnants de l'aquaculture : 3,5 M.t. en 1970, 65 M.t. aujourd'hui (dont 20 M.t. en eau douce).

L'Asie concentre 90 % du total ; la Chine a aménagé de vastes surfaces littorales, jusqu'à 50 m. de profondeur, pour poissons, mollusques, crustacés... En zone tempérée, les développements récents ont porté sur la salmoniculture (Norvège, Écosse, îles

Féroé ; Chili) ; d'où la "démocratisation" du saumon.

Jusqu'où ira la croissance de l'aquaculture ? Certes, elle dépassera probablement la pêche, mais la mise en valeur des océans n'est pas aussi simple que celle des continents, et seule une petite partie de leurs eaux se prête à l'aquaculture. Les défis à relever sont :

- techniques et scientifiques : la reproduction d'espèces sauvages n'est possible aujourd'hui que pour quelques espèces : saumons, thons rouges... De toute façon, leur concentration en milieu fermé conduit à des pathologies virales (ex. crevettes en Thaïlande), que les antibiotiques ne peuvent enrayer.

- économiques : l'aquaculture suppose de gros investissements (écloseries, personnel scientifique, nourriture...), et impose de se consacrer à des produits "nobles" (saumon, crevette, gros crustacés, sole, turbot, morue, bar) destinés aux pays à haut niveau de vie, avec risque de surproduction et de mévente.

- liés à l'espace disponible : la mariculture est limitée pour le moment aux zones côtières (pieux exigeant de faibles profondeurs, cages qui peuvent flotter mais doivent être abritées et surveillées) ; or les zones à isobathe < 20m. exploitables ne représentent que 500 000 km² (1/30 de la surface cultivée sur les continents). Des formes plus extensives ont été expérimentées sans succès (ex. les poissons élevés dans les eaux côtières "pour repeupler l'océan" ont été victimes de leurs prédateurs). La mariculture entre en conflit avec d'autres activités littorales (industrie, tourisme) et exige une eau d'excellente qualité, alors qu'elle contribue elle-même à la pollution.

- liés à l'alimentation des animaux : l'aquaculture intensive se nourrit de la pêche (farines et huiles de poisson, "poisson-fourrage" destiné aux élevages) : elle a besoin de 20 M.t. de poisson pêché (médiocre, qui pourrait être une ressource vivrière) pour alimenter 32 M.t. de poissons et de crustacés (de luxe) !

Conclusion : malgré la croissance démographique mondiale, la consommation par tête des produits aquatiques a augmenté peu à peu, alors même que le poisson parvenait à des populations qui autrefois n'y avaient pas accès, grâce à un accroissement de l'offre à la suite des deux révolutions industrielles des pêches, puis de l'essor de l'aquaculture. Il reste que les produits aquatiques occupent toujours une place mineure dans l'alimentation humaine et que les progrès s'avèrent de plus en plus difficiles.

Prise de notes : Gérard Déclas

N.B. Les interventions d'Anne CADORET (Acteurs et conflits dans l'aménagement des littoraux) et d'Yves Boquet (Dynamiques contemporaines du transport maritime et des ports de commerce) seront publiées dans le prochain numéro de la Lettre de la Régionale.

Programmes de 5^{ème}

La commission collège lance une enquête nationale sur la mise en place des programmes de 5^{ème}. Vous trouverez le questionnaire sur notre site : <http://aphgbourgogne.free.fr/quest5e.htm>. Soyez nombreux à répondre !

Si vous déménagez...

Chers collègues, si vous changez de domicile, merci de nous communiquer vos nouvelles coordonnées afin que la livraison de la Lettre de la Régionale ne soit pas interrompue, et que nous puissions tenir nos fichiers à jour.

Nos collègues publient :

François MALYE, grand reporter au *Point*
Benjamin STORA, professeur des Universités,
spécialiste de l'histoire de l'Algérie

FRANÇOIS MITTERRAND ET LA GUERRE D'ALGÉRIE

Calmann-Lévy, 2010

Quel salubre événement éditorial que cette étude dont un des mérites est de réduire le fossé entre œuvre de mémoire et démarche historique. En effet, les auteurs, en 250 pages, rappellent et analysent avec rigueur les événements et les choix des hommes politiques en charge de fonctions ministérielles dans les gouvernements présidés par le radical Pierre Mendès France (19 juin 1954 - 5 février 1955) et le socialiste Guy Mollet (2 janvier 1956 - 21 mai 1957).

Or, l'un d'entre eux, jeune alors (mais qui a déjà participé à neuf gouvernements depuis 1947 !), a effectué une carrière postérieure au cours de laquelle ont été totalement occultées ses responsabilités dans les années 1950.

François Mitterrand fut en effet successivement ministre de l'Intérieur puis ministre de la Justice dans ces deux gouvernements.

Les auteurs s'interrogent d'une part sur les motivations de celui qui a couvert la torture puis a mis en œuvre « la justice répressive », en votant notamment plus de 30 fois le rejet de la grâce lors des 45 exécutions capitales (un record absolu) effectives sous les 500 jours du gouvernement Guy Mollet, d'autre part sur les raisons qui ont permis d'occulter si longtemps (c'est-à-dire jusqu'au déclassé des archives et à la publication du livre du général Aussaresses en 2001) les actes politiques de celui qui a exercé postérieurement deux mandats présidentiels.

Après avoir rappelé la situation socio-économique (maintenant bien connue) des départements français d'Algérie après la 2^{ème} Guerre mondiale, les auteurs soulignent l'impasse politique dans laquelle se trouve alors ce « territoire de la République » mais en tout point hors normes puisque, non seulement la grande majorité des « musulmans » – dotés du statut de l'indigénat qui a sévi en Algérie de 1881 à 1944 – n'ont pas le droit de vote mais ne sont même pas recensés, privés donc du droit élémentaire à un état-civil personnel. Non seulement les indigènes ont été spoliés de leurs terres par la colonisation – et donc très appauvris comme l'a souligné Germaine Tillion dans ses études et qui a parlé de « clochardisation » – mais ils sont soumis à des règles de droit extraordinaires aux lois appliquées à la minorité d'origine européenne. Deux communautés donc, deux statuts civiques et politiques.

Les auteurs rappellent l'origine de ces distorsions : outre la pérennité des mentalités colonialistes, elles ont été maintenues et aggravées par la puissance des « gros colons » qui exercent un lobbying intense à Paris et par les craintes de la minorité européenne dix fois moins nombreuse que la population « musulmane » dont la pression démographique s'accroît : même modestes, le niveau de vie et le statut socio-politique de ces « pieds-noirs »

sont toujours supérieurs à ceux des « indigènes ».

Dans ce contexte, quels furent les choix politiques de François Mitterrand dans l'exercice de ses fonctions ministérielles au début des « événements d'Algérie » ?

Quant il est chargé par Pierre Mendès France du ministère de l'Intérieur en juin 1954, François Mitterrand – contrairement à d'autres membres du gouvernement – connaît bien l'Afrique (il a été ministre de la France d'Outre-Mer dans le gouvernement Plevin en 1950) : il a été très tôt favorable à la décolonisation de l'Afrique noire. Il connaît aussi l'Algérie par ses relations personnelles et est resté jusqu'au bout attaché à une Algérie française, partisan de « l'intégration », considérant alors inenvisageable une séparation que De Gaulle mettra pourtant en œuvre deux ans seulement après la chute du gouvernement Guy Mollet. L'idée d'une Algérie indépendante n'était donc pas si anachronique que François Mitterrand a bien voulu le dire ultérieurement pour se justifier.

Qu'a-t-il donc assumé dans l'exercice de ses fonctions ministérielles ?

Dans le gouvernement de Pierre Mendès France, lors du déclenchement des « événements d'Algérie », F. Mitterrand affirme d'emblée, avec tout le gouvernement, « l'Algérie, c'est la France ». Tout autre discours lui eût valu sans doute la Haute Cour de Justice ! Si des contacts ont été envisagés avec les insurgés, leur passage dans la clandestinité et « l'absence de structure politique algérienne que la colonisation a supprimée » n'ont pas permis d'aboutir à des pourparlers.

Tous les responsables politiques tendent alors à minimiser les incidents dans lesquels on ne voit qu'une agitation tribale ou la main de l'étranger.

Sur place, fin novembre 1954, François Mitterrand affirme sa volonté de châtier la rébellion « d'une manière implacable », dans une espèce de surenchère avec l'armée et face à des pieds-noirs qui pensent que « Mitterrand est en train de [les] vendre comme le juif Mendès l'a fait en Tunisie ».

Officiellement opposé à la torture utilisée par la police dès le début des « événements » (et bien avant d'ailleurs), bien informé néanmoins des pratiques en usage par ses réseaux personnels, par des députés, par la presse et par des avocats, « il n'a jamais cru qu'elle était systématiquement utilisée ». Plusieurs enquêtes et autant de rapports réalisés début 1955 soulignent pourtant les méthodes très particulières de la police en Algérie, « ensemble incohérent de milices privées », selon le constat de Jean Mairey, patron de la Direction générale de la Sûreté nationale, poste le plus élevé de la hiérarchie policière, qui précise : méthodes fondées sur « le mépris fondamental du "bicot" » et « dont le seul résultat certain était de creuser [...] le fossé séparant les Français d'origine métropolitaine de la masse des populations indigènes », comparant même ces méthodes à celles de la Gestapo.

Ces alertes ne furent pas entendues : seuls comptaient les résultats. La rébellion devait être écrasée par tous les moyens, et les tribunaux civils ne furent pas en reste pour condamner sévèrement. Certains ont demandé la mise en place de tribunaux militaires, ce que François Mitterrand refuse car ce serait reconnaître un état

de guerre où l'on condamnerait des combattants et non des criminels. Sous son ministère, les forces de police ont augmenté de 60 %. C'est l'engrenage de la violence qui fait tomber devant la Chambre le gouvernement de PMF le 5 février 1955.

Dans le gouvernement Guy Mollet installé le 2 janvier 1956 (par -20° à Paris !), François Mitterrand devient Garde des Sceaux. Après le désastreux voyage de G. Mollet à Alger début février, le Président du Conseil demande des pouvoirs spéciaux pour régler le problème algérien en gouvernant par décrets-lois, pouvoirs conçus aussi comme moyen de contrer les Européens d'Algérie opposés à toute réforme. Yves Lacoste (SFIO) est nommé ministre résident en Algérie. Ces pouvoirs spéciaux sont votés à l'Assemblée par 455 voix (y compris les députés communistes) contre 76 : des pouvoirs exorbitants sont confiés au ministre résident et à l'armée qui dispose dorénavant de tribunaux militaires. Autant de mesures qui violent bon nombre de principes constitutionnels, ce que ne peut ignorer l'avocat Mitterrand ! Mais il les accepte au prétexte de la nécessité d'écraser la rébellion.

Les auteurs analysent avec précision les moyens et les résultats de cette politique, depuis la terrible bataille d'Alger de janvier-février 1957 jusqu'aux exécutions capitales en chaîne, couvertes par François Mitterrand et le gouvernement auquel il appartient.

Il faut donc s'interroger sur les raisons d'un tel choix : concernant F. Mitterrand, les auteurs, témoignages à l'appui, montrent que sa conduite a été dictée par l'ambition de devenir Président du Conseil, en succédant à Guy Mollet. Sa volonté « d'être le premier » lui a « donné un instinct de survie hors du commun ». Démissionner l'aurait écarté du cercle ministériel : même s'il a prétendu en 1990 y avoir songé et même l'avoir fait (!), il perd ses fonctions avec la chute du gouvernement Guy Mollet en mai 1957 et ne reviendra au pouvoir qu'un quart de siècle plus tard. Pourquoi ce passé politique a-t-il été si longtemps occulté, alors même qu'a été exhumée de son vivant son adhésion aux thèses d'extrême droite avant et au début de la 2ème guerre mondiale ?

Les auteurs rappellent que la chute de Guy Mollet a sonné le glas de la SFIO. A la tête du PSA devenu PSU, Michel Rocard, qui reconnaît avoir traité Mitterrand d'assassin, a refusé son entrée dans ce nouveau parti. Mais dès 1971, Mitterrand prend la tête du Parti Socialiste sorti du Congrès d'Epinay. Il ne fut donc plus question de reparler des événements d'Algérie, d'autant que les années 1970 ont été celles des remises en cause de la mémoire et de l'histoire de la 2ème Guerre mondiale.

Au moment des élections présidentielles de 1981, le sujet est resté tabou à gauche : ni le Parti communiste ni certains groupes trotskystes n'ont évoqué l'épisode algérien, en appelant à voter sans condition pour François Mitterrand.

La droite restait divisée : certains continuaient d'accuser De Gaulle de les avoir trahis, alors que les gaullistes préféreraient faire oublier la façon dont De Gaulle avait réglé le conflit algérien.

D'ailleurs, dès sa campagne présidentielle de 1965, François Mitterrand fit des promesses aux

pieds-noirs, promesses confirmées le 4 avril 1981 par le candidat Mitterrand : indemnités, réhabilitation, amnistie totale. Au 2ème tour, l'extrême droite n'eut pas de scrupules à appeler à l'abstention. Le général Salan appela même à voter Mitterrand.

On peut dire que tous les camps ont organisé l'oubli, oubli renforcé par la victoire. L'abolition de la peine de mort a sans doute constitué une rupture radicale avec le passé.

Compte rendu rédigé par Micheline Cinquin

LETTRES D'ARMÉNIE

Lettre de Madame de Sévignan à sa fille, Madame de Grigné

Erevan, mardi 19 avril.

Ma chère fille, je profite d'un moment de répit avant le dîner pour vous narrer notre voyage qui ne fut pas sans péripéties, et aussi le récit de notre premier jour passé dans cette contrée si surprenante. Il vous faut tout d'abord apprendre que les fiers « Pégases » tchèques ne sont point recommandables pour leur ponctualité ! Il nous fut sommé de renoncer au vol Paris-Prague car le maudit engin qui devait nous conduire en cette bonne ville tchèque n'était tout bêtement point là. Aussi, dûmes-nous faire un détour par la capitale de l'Angleterre pour gagner celle de l'Arménie que nous atteignîmes au petit jour du lundi : il n'était plus l'heure de songer au sommeil, d'autant que trois valises égarées ne devaient arriver que le mercredi...

Il semblerait que les gens de cette contrée soient passionnés par les jeux de toutes natures car entre l'aéroport et Erevan se succédèrent sans interruption des casinos aux noms évocateurs de cette folie et de ce vice, mais aussi des demeures proches du taudis ; fort heureusement l'hôtel Ararat offrit toutes les commodités d'un gîte confortable, et nous y logeâmes deux nuitées. Je suis charmée encore par le parcours que nous fîmes ensuite pour gagner, dans la montagne, le temple de Garni. Le soleil s'étant mis de la partie, nous pûmes presque apercevoir le Mont Ararat, actuellement chez les Turcs, montagne qui revêt toutes les apparences d'un symbole pour ces pauvres Arméniens dont le territoire national a été amputé fortement au bénéfice de la Sublime Porte en 1920. Le temple hellénistique se situe au bord d'un canyon tout rempli d'orgues basaltiques et l'harmonie de ses proportions fait davantage ressortir la grandeur du paysage. Pour la première fois, nous entendîmes le son du duduk, sorte de hautbois arménien, dont les notes agrestes furent une préparation au repas dans une ferme. Nous y assistâmes à la préparation du pain traditionnel dans un four enchâssé dans le sol, et sa dégustation, avec des herbes aromatiques sauvages et du fromage de brebis est proprement un délice. Mais les plaisirs de cette première journée étaient loin d'être épuisés

puisqu'en nous dirigeâmes après un repas plantureux vers le monastère de Geghart (ou Keghart). Il me semble nécessaire d'ouvrir une parenthèse sur l'écriture bizarre, déroutante, étrange, curieuse, affolante, incompréhensible de ce peuple isolé : l'alphabet, de 36 caractères, ne ressemble en rien au nôtre ni à celui des Grecs ou des Russes, et la présence bienveillante de notre guide Armen (ou Achmen), si cultivé et tant pédagogue nous évita sans doute beaucoup de méprises. Premier monastère et premier choc, ma bonne ! La beauté du site au fond d'une reculée convient à la rudesse apparente des pierres volcaniques et les stèles dressées avec des croix appelées khatchkars deviennent vite pour nous le symbole de l'Arménie. Monsieur de Péquinet, distrait sans doute par les proportions architecturales, prit, malgré lui, un bain dans une cuve remplie d'eau lustrale, et il en sortit tout trempé mais aussi tout purifié !

La journée du lendemain fut consacrée à la visite de la capitale. Un tour de cette ville qui s'étend sur des replats et des collines nous permit de comprendre l'importance de la religion spécifique à ce petit pays qui fut le premier à adopter la religion chrétienne, après la visite de la cathédrale « Saint Grégoire l'Illuminateur », fondateur de ce culte ; un détour par la place Tamanian qui nous amusa beaucoup par sa statuaire contemporaine, nous conduisit au musée national qui nous fut dévoilé, à travers ses collections préhistoriques et son art symbolique du tissage du tapis religieux, par une guide remarquable et passionnée. Nul ne peut comprendre le sentiment national arménien s'il n'a vu le musée du Génocide : les textes, les photos nous plongèrent dans l'horreur... Et il fallut bien quelques verres de cognac Ararat pour atténuer cette impression mortifère. Pour conclure cette journée si variée, un repas chez l'habitant nous permit d'apprécier les talents pianistiques de l'hôtesse qui se mit sans façon à interpréter des rengaines reprises en chœur par les tablées.

Adieu, ma chère fille, je vous embrasse mille fois.

À Monsieur de Clas

Erevan, vendredi 22 avril.

Mon cher ami, je ne résiste pas à l'envie de vous narrer nos aventures en Arménie avant que de regagner ma chambre pour la nuit. Mercredi au matin nous nous enfonçâmes dans les terres de l'est par un temps hélas peu clément. Notre voyage fut jalonné par ces magnifiques ensembles religieux qui sont, à juste titre, une des gloires de ce pays de montagne : que ce soit Karmvador « la rouge » du VII^e siècle, Saghmosavank perché sur une falaise au dessus de la rivière Kasakh ou bien Hovannavank ensemble plus massif, tous sont d'une harmonie architecturale confondante avec leurs narthex majestueux, leurs coupes et leur si rude matériau basaltique de construction. L'accueil réservé aux voyageurs est toujours pittoresque, qui réserve par exemple à ceux-ci un

thé et des noix dégustés « sur le pouce » dans un jardin. En revanche, la ville de Gumri offre la vision caractéristique des villes frappées par la désindustrialisation qui a suivi le départ des « amis » soviétiques : usines en ruine, routes défoncées, vieux quartiers abandonnés mais monuments héroïques grandiloquents aux gloires nationales. La nuit passée à Dzoravet dans l'hôtel Tufenkian, au fond d'une gorge et au bord d'un torrent impétueux, fut un enchantement luxueux.

La journée de jeudi nous réserva encore quelques belles émotions : la montée vers Odzun par temps clair nous permit d'apercevoir les sommets enneigés comme toile de fond de la belle église paroissiale à nef basilicale. Nous visitâmes ensuite Alaverdi, ville minière d'exploitation du cuivre encore en activité qui servit de cadre aux enfances de Charles de Gaulle, puis Haghpat et Sanahin, monastères perchés au sommet de deux villages, et nous découvrîmes aussi l'aspect incongru du « Mig » d'Atem Mikoyan déposé dans le musée de sa ville natale. Tout ceci fit de ce jour si varié en impressions un véritable amusement.

On dit chez nous que le temps du vendredi saint est toujours morose, cela doit être vrai pour les Arméniens aussi ! Dilidjan et Goshavank sous la neige n'arrêtèrent pas nos ardeurs qui nous conduisirent au caravansérail de Sélim à 2400 mètres d'altitude. La descente sur le lac Sevan, avec un chauffeur sportif, nous fit découvrir ce grand lac de montagne et son cimetière ancien de Noradouz, tout plein de khatchkars dressés dans la brume.

Adieu, mon bon ami, et que Dieu vous garde.

À Monsieur d'Oix

Dijon, mardi 26 avril

S'il fut difficile de quitter le royaume de France, combien fut-il encore plus malcommode d'y revenir, mon bon ami ! On dit que les voyages forment la jeunesse, mais *incommodum est pro senioribus* ! Mais basta, brisons-là : nous ne garderons de ce voyage que des sensations agréables, que le souvenir de plaisirs esthétiques, que celui de conversations amicales et pleines de bonne humeur ; qu'il est plaisant de découvrir des choses nouvelles en si bonne compagnie, et je pense que personne parmi les participants n'oubliera que c'est à cause de vos bons soins que tout cela s'est déroulé ainsi. Notre périple sur le thème des édifices monastiques s'acheva par une splendeur : le site de Noravank au fond d'une reculée sauvage tapissée de roches rouges avec des bâtisses en calcaire ocre somptueuses sous le soleil retrouvé, nous fit galoper comme des lapins dans tout l'enclos du monastère !

En guise de conclusion, le dimanche pascal nous immergea dans la foi des croyants de l'Église autocéphale d'Arménie : Etchmiadzine, qui est à l'Arménie ce que Rome est pour nous, déployait

ses fastes pascales et patriotiques. Le catholicos célébrait l'office au son des chants parmi les odeurs d'encens au milieu d'une foule toujours en mouvement mais pleine de ferveur.

Ici finit l'histoire, le rideau tombe mais nous n'avons qu'une idée : c'est repartir. À bientôt de vous revoir quand vous passerez par Dijon.

Joëlle Farenc

Journée de formation « histoire » 2012

Stéphane Gacon prépare notre stage de formation, qui devrait avoir lieu le mercredi 28 mars 2012 au lycée Charles de Gaulle de Dijon. Elle aura pour thème **L'homme et la machine à l'époque des révolutions « industrielles » (XVIII^e - XXI^e s.) : enthousiasme et résistance.** Nous attendons la participation de François Jarrige, Stéphane Gacon, Stéphane Frioux et Xavier Vigna. Nous avons demandé l'inscription de cette journée au Plan Académique de Formation ; nous vous tiendrons au courant dans nos prochains numéros.

A.P.H.G. et O.N.A.C. : appel à candidatures

L'APHG a signé le 14 septembre 2001 une convention avec l'ONAC (Office national des Anciens Combattants). Depuis cette date, nous sommes représentés dans les Conseils Départementaux pour les Anciens Combattants et Victimes de Guerre et pour la Mémoire de la Nation. Il s'agit pour l'APHG de rapprocher le monde ancien combattant et le monde enseignant, et notamment de bien faire comprendre notre rôle d'historien. C'est aussi un moyen d'affirmer la représentativité de l'APHG dans ces réunions présidées par le Préfet. C'est enfin l'occasion d'engager des actions avec le délégué mémoire de l'ONAC auprès des jeunes.

Nous sommes à la recherche de candidats pour occuper les sièges réservés à notre association au sein de ces conseils dans nos quatre départements. Si vous êtes intéressés par les expositions, les rencontres, les concours, les visites, les cérémonies organisés par ces conseils, merci de vous signaler en écrivant à aphgbourgogne@free.fr ; vos candidatures sont les bienvenues !

Projet de voyage pour le printemps 2012 : enquête

Après consultation des participants au voyage en Arménie, le Bureau du 7 mai a étudié les différentes destinations possibles pour nos pérégrinations de fin avril - début mai 2012.

La demande étant forte pour l'Amérique du Nord-Est, nous vous proposons un parcours dans la « Main Street America » (Chicago, Niagara, Toronto, Ottawa, Lac Blanc, Québec, Tadoussac, Montréal) en 12 jours effectifs pour environ 2 200 euros par personne sur la base de 30 participants (en chambre double).

Nous avons aussi envisagé avec Yves Boquet un voyage aux Philippines et à Hong Kong (pour un prix comparable) ; malheureusement, l'agence contactée n'a pas daigné nous répondre pour l'instant.

Si ces deux voyages vous semblaient trop dispendieux et si nous n'avions pas assez de réponses favorables, nous vous proposerions début septembre, en fonction de vos vœux, des destinations plus proches comme Balkans, Cappadoce, Castille-Galice-Asturies, Pologne, Sardaigne, îles grecques...

Dans le bulletin ci-dessous, à renvoyer IMPÉRATIVEMENT avant **mercredi 6 juillet**, veuillez exprimer vos préférences ; des avis motivés sont toujours les bienvenus.

Bulletin de pré-inscription à renvoyer au plus tard le 6 juillet 2011 par courrier ou par e-mail à :
Didier DOIX -Le Fichau, 71130 CHASSY - e-mail : didier.doix@gmail.com - tél. 03 85 85 41 40

M., Mme, Melle

demeurant

téléphone :

e-mail (important !) :

envisage de participer au voyage de l'APHG-Bourgogne **en avril-mai 2012** :

Main Street America

Philippines

Autre destination (proposition ci-contre)

[Indiquez votre choix par ordre de préférence :

1 (premier choix), **2** (deuxième choix), etc., ou

mettez une croix (X) si vous êtes certain(e) de

ne pas participer au voyage concerné.]

en chambre individuelle

en chambre double [Cochez (✓) S.V.P.]

(précisez le nom de la personne qui vous accompagnerait) :

Indiquez votre adresse mail S.V.P. et consultez notre site <http://aphgbourgogne.free.fr> pour vous tenir au courant des modifications éventuelles.